

LE GRAND OUEST TOULOUSAIN est engagé dans la préservation de l'environnement. Aujourd'hui, plus de 600 kg de déchets sont produits par an et par habitant·e au sein de notre intercommunalité. Il est de notre responsabilité de réduire significativement cette production.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMI) répond à des enjeux écologiques et économiques. Elle doit permettre la diminution de la production des déchets et la valorisation du tri. La baisse de la production d'ordures ménagères et la modernisation du service de collecte permettront, sur le long terme, de contenir les coûts du service.

C'est dans cet état d'esprit que nous avons lancé, dès 2021, le projet permettant de déployer la TEOMI. Pour vous associer et vous informer dès le début du projet, nous avons programmé différents temps d'échanges et d'informations sur l'ensemble du territoire.

Un temps dédié aux enquêtes en porte-à-porte a aussi été nécessaire pour connaître vos habitudes et vous proposer un service juste et au plus près de vos besoins.

Concernant les végétaux, vos habitudes ont été bousculées, la communauté de communes vous accompagne et vous propose des solutions alternatives, gratuites et durables pour leur traitement.

Comme nous nous y étions engagé·es lors de nos rencontres, vous trouverez ici un premier bilan présentant les étapes réalisées et celles à venir, avant le lancement de la TEOMI le 1^{er} janvier 2023.

Pour préserver notre environnement, changeons ensemble nos habitudes !

Philippe Guyot
Président

Sylviane Couttenier
Vice-présidente

TEOMI, où en sommes-nous ?



Réduire ses déchets

35%

DE DÉCHETS ÉVITABLES
SUR 696 KG
D'ORDURES MÉNAGÈRES
INCINÉRÉES EN 2021
POUR UN FOYER DE 3
PERSONNES

TRIER,
COMPOSTER,
CONSOMMER
AUTREMENT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les réalisations

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES AUJOURD'HUI

Part fixe seulement calculée
en fonction du logement.



LANCEMENT DU PROJET

GUIDE TEOMI

Distribution du guide
pratique en décembre
2021.

RÉUNIONS PUBLIQUES

Rencontres et
échanges entre vous,
les élu-es municipaux et
communautaires et les
agents du Grand Ouest
Toulousain.

AGENTS TEOMI

Mise en place du service
Prévention en mars
2022 pour répondre à vos
solicitations.

3200 mails traités

3100 appels
téléphoniques

200 visites

ENQUÊTES DE TERRAIN

Mise à jour de la base
de données des usagers
du service, questionnaire
réalisé par l'entreprise
Suez sur vos pratiques
liées aux déchets et
puçage des bacs de
collecte.



© Patrice Massacret



MODIFICATION DES TOURNÉES DE COLLECTE

Mise en cohérence des secteurs et jours
de collecte en fonction des communes.

2 camions de moins en
circulation par jour.



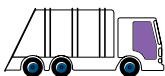
Les actions à venir

En cours

Exploitation des données collectées et réalisation des
interventions nécessaires sur les bacs : changement de volume,
puçage, etc.

En cours

Poursuite de l'équipement des camions,
des interventions sur les bacs, de
l'adaptation des colonnes enterrées et de
la distribution des badges individuels.



Mars 2022 · Réception du broyeur à végétaux

Juin 2022

Démarrage du nouveau service de collecte
en big bag, rens. et rendez-vous :
vegetaux@grandouesttoulousain.fr
et poursuite des animations compostage,
rens. : composteur@grandouesttoulousain.fr

Septembre 2022

Lancement du nouveau service de broyage
à domicile.
Rens. et rendez-vous :
vegetaux@grandouesttoulousain.fr



Dernier trimestre 2022

Déploiement des accès en ligne
individuels pour le suivi des levées.

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE DEMAIN

Part fixe et part variable calculées en fonction du volume de déchets collectés (nombre de levées x volume du bac ou nombre de dépôts par badge).



COLLECTE DES VÉGÉTAUX

Depuis mai 2022, la collecte des végétaux en porte-à-porte s'effectue sous conditions tarifaires. Le Grand Ouest Toulousain vous aide à changer vos habitudes.

BACS À VÉGÉTAUX

Entre avril et juin 2022, près de **4500 bacs ont été retirés** et recyclés ou remis dans le réseau pour un nouvel usage.

NOUVEAU SERVICE

Mise en place du **service de gestion des végétaux** pour vous proposer des solutions de **collectes alternatives**, de **compostage** ou de **broyage**.



COMPOSTEURS OU SACS

À VÉGÉTAUX

Jusqu'au **30 juin 2022**, Le Grand Ouest Toulousain a distribué **gratuitement** plus de **2000 composteurs** et plus de **2000 sacs à végétaux** lors de permanences.



INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS

Équipement des camions en **lecteurs de puces** et installation de **nouveaux logiciels** métier.



Dernier trimestre 2022



Mise en place de la **grille tarifaire**, définition des cas particuliers (assistantes maternelles, crèches, professionnel·les, etc.).

De **nouvelles réunions publiques** seront organisées.

Dernier trimestre 2022

Transmission des données nécessaires à la Direction générale des Finances publiques.



1^{er} janvier 2023

Extension des consignes de tri aux emballages en plastique souple. Informations à venir.

ET AUSSI



En juin 2023, une simulation annuelle de votre tarification vous sera transmise. Elle vous permettra de connaître et d'ajuster, si besoin, le nombre de présentations de votre bac d'ordures ménagères.

© Mairie de Léguevin



Février 2022 · Réunion publique



Mai 2022 · Distribution de composteurs

Questions / Réponses

Est-ce le poids de ma poubelle qui comptera pour la facturation ?

Non, c'est le nombre de levées du bac d'ordures ménagères qui sera compté, quelle que soit la quantité qu'il contient.

Que se passe-t-il si je n'ai pas été enquêté-e et/ou pucé-e ?

Contactez le service Prévention pour signaler votre cas par téléphone 05 34 55 46 10 ou mail teomi@grandouesttoulousain.fr. Tous les bacs en place sur le territoire doivent être pucés, afin que les données soient à jour sur notre base usagers (coordonnées, bacs attribués, volumes, etc.). C'est un point important pour que la tarification soit juste pour chacun-e.

Si on me vole mon bac, vais-je payer pour un-e autre ?

Les bacs sont pucés. En cas de vol ou disparition d'un de vos bacs, signalez-vous auprès du service collecte, la puce électronique sera alors désactivée et le bac ne sera plus levé par le camion de collecte.

Si j'utilise un bac collectif ou des colonnes enterrées, comment sera mesurée ma production de déchets ?

En bac collectif, l'effort de réduction des déchets devra être collectif. La répartition par logement est de la responsabilité du bailleur ou du syndic. En conteneur enterré, un badge d'accès pour ouvrir le tambour vous sera attribué et c'est le nombre d'ouvertures qui sera comptabilisé pour la facturation.



Changement de bac, propriétaire, locataire ?

Retrouvez la FAQ sur le site !



teomi@grandouesttoulousain.fr
05 34 55 46 10 – tapez 1
grandouesttoulousain.fr